Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260930-99_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026 – N° 99/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 24 septembre 2026, se sont réunis à L'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Anne-Lise NOCET, Christophe LE MEUR, Maud LE BRETON, Muriel MICHOT, Tiphaine KERBOEUF, Charline MARTEL, Cyrille BERMONT, Nadège SANSON, Hervé BOULARD, Nadine DERRIEN et Benoit JAHAN.

Absents excusés : Christian HODY (donne procuration à Anne-Lise NOCET), Guénolé TRICOT (donne procuration à Gérald ANTOINE) et Xavier COMPAIN (donne procuration à Nadège SANSON).

Secrétaire de séance : Marc LE CHAT

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 24 - Pouvoirs : 3 - Votants : 27

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT – MISSION DE SUIVI – ANIMATION DE L'OPAH-RU MULTISITES

Madame Valérie RUMIANO, Maire, informe l'assemblée que, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », auquel la Commune de Plouha a adhéré par convention avec l'État le 27 mai 2021 et de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée en novembre 2022, la Commune s'est engagée, aux côtés de Leff Armor Communauté et des communes de Lanvollon et Châtelaudren-Plouagat, dans une démarche de revitalisation de son centre-ville.

Cette démarche vise notamment à améliorer l'habitat, renforcer l'attractivité du centre-ville et contribuer à l'amélioration du cadre de vie. Dans ce cadre, une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été menée de janvier 2024 à avril 2025, sous la maîtrise d'ouvrage de Leff Armor Communauté et avec l'accompagnement du bureau d'études URBANIS.

Cette étude a permis de dresser un état des lieux du parc privé de logements, d'identifier les situations de vacance, de dégradation et d'habitat indigne, et de préciser les secteurs et les besoins d'intervention. Elle a également mis en évidence la nécessité de renforcer l'accompagnement des propriétaires et des communes dans les opérations de rénovation et de renouvellement urbain.

Au regard de ces constats, Leff Armor communauté et les communes concernées ont décidé de mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour la période 2025-2030. Ce dispositif a pour objectif de favoriser la rénovation du parc privé de logements, notamment à Plouha, en accompagnant les propriétaires occupants, les bailleurs, les propriétaires de logements vacants et les copropriétés dans la réalisation de leurs projets de travaux, grâce à des moyens d'accompagnement techniques et financiers adaptés.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Commande Publique,

VU la convention OPAH-RU du 3 mars 2026, cosignée par l'ANAH, Leff Armor Communauté et les huit communes concernées,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2025 n° 122/2025,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 22 septembre 2026,

VU les modalités de versement des contributions (70 % à l'année n du montant de la part fixe du marché, solde de 30 % de la part fixe et 100 % du montant de la part variable en n+1 pour les communes « Petites Villes de Demain »),

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260930-99_2026-DE

CONSIDERANT

- La nécessité d'un cadre financier clair et sécurisé pour garantir la pérennité du projet sur cinq ans (2026–2030),

- L'engagement financier majeur de l'ANAH (50 %) et la répartition équitable du reste à charge entre les partenaires,

- L'obligation pour les communes « Petites Villes de Demain » de verser 70 % de leur contribution de leur part fixe du marché dès l'année n, avec un ajustement en n+1 selon les réalisations ainsi que 100 % du montant de la part variable,

- L'importance d'un suivi rigoureux pour assurer transparence et efficacité des dépenses,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par 25 voix pour et 2 abstentions :

APPROUVE

- La convention de partenariat et de financement relative à la mission de suivi-animation de l'OPAH-RU multisites, incluant :
 - Les modalités de versement des contributions (70 % à l'année n du montant de la part fixe du marché, solde de 30 % de la part fixe et 100% du montant de la part variable en n+1 pour la Commune de PLOUHA).
 - La répartition des coûts entre l'ANAH, la Communauté de Communes et la Commune de PLOUHA ;
 - Les obligations de chaque partie en matière de réservation budgétaire et de suivi.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention financière ainsi que tout document complémentaire nécessaire à sa mise en œuvre (avenants, bons de commande, etc.).

- La coordination technique et financière est confiée au chef de projet OPAH-RU.

- Le Comité de Pilotage, présidé par Leff Armor Communauté et associant élus et services des communes, est chargé de :
 - Valider les bilans intermédiaires et le bilan final ;
 - Ajuster les contributions en fonction de l'évolution des consommations de crédits (notamment pour les communes « Petites Villes de Demain ») ;
 - Garantir la transparence des versements et des réalisations.

A Plouha, le 1.10.2026

Madame le Maire,
Valérie RUMIANO

Le secrétaire de séance,
Marc LE CHAT

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Affiché le : - 1 OCT. 2026